

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du budget

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . Répondre aux attentes des contribuables et des usagers,
- . Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . Mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2026 s'équilibrent à 621 386,99 €.
- c) Les impôts et taxes (fiscalité locale, reversement suite à la suppression de la taxe d'habitation, fiscalité reversée par la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne et taxe additionnelle aux droits de mutation) constituent les principales ressources de la commune.
- d) Les dotations et participations représentent un apport financier important pour la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme, dématérialisation...).

- e) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.
- f) Les recettes et dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (énergies, alimentation, fournitures, locations, services extérieurs, taxe foncière...)	241 702,86	Atténuation de charges (IJ)	14 991
Dépenses de personnel	278 289,64		
Fonds de péréquation des ressources (FPIC XVD)	12 000	Recettes des services (redevances occupation voirie, cantine, garderie, baux, indemnité APC, part salaire cantonniers budget eau et assainissement...)	49 827,14
Dépenses de gestion courante (indemnités élu.e.s, subvention Lotissement, subventions associations, frais de scolarité hors commune...)	73 849,84	Fiscalité locale, impôts et taxes (IDL, TADEM, compensation XVD)	320 940,13
Dépenses financières (intérêt emprunts)	10 086,65	Dotations et participations (DGF, DNP, élu.e.s, FCTVA, ASP, TFPB)	188 405,72
Ecritures d'ordre entre sections (amortissements)	5 458	Recettes de gestion courante (loyers)	11 750
		Produits exceptionnels (vente)	35 000
		Reprise sur provisions	473
Total	621 386,99	Total	621 386,99

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
 Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la commune à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.
 Les recettes proviennent essentiellement de la souscription d'un emprunt, des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département et de l'Etat, de l'autofinancement prévisionnel et de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement.
 Les dépenses et les recettes d'investissement 2026 s'équilibrent à 1 030 347,87 €.
- b) Les recettes et dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	268 076,33	Emprunt	145 659,31
Remboursement d'emprunt (capital)	54 708,81	Subventions (ANCT, ANS, DETR, DSIL, Département, Objectif économie énergie)	351 761
Frais d'études, immobilisations incorporelles	23 660	Excédent fonctionnement capitalisé	429 792,94
		FCTVA	61 252,68

Travaux d'éclairage public	4 641,29	Taxe d'aménagement	2 900
Immobilisations corporelles (acquisition terrain, multi-sports, petits travaux, voirie, matériel...)	228 258,44	Ecritures d'ordre entre sections (amortissements)	5 458
Travaux en cours (marché Ecole, Cantine, Garderie, APC)	451 003	Remboursement d'un budget annexe (Lotissement)	29 523,94
		Cessions d'immobilisation (vente)	4 000
Total	1 030 347,87	Total	1 030 347,87

- c) Des demandes de subvention auprès de l'Etat, d'établissements publics nationaux et locaux, du Conseil Départemental et d'agences thématiques sont en cours. Si ces démarches aboutissent, l'attribution de ces aides nous permettra de réduire le recours à l'emprunt.
- d) Comme chaque année, la commune doit faire face à de nombreuses demandes d'acquisitions et de travaux. Certaines sont urgentes (voiries, bâtiments...) et d'autres sont nécessaires (acquisition et/ou renouvellement de matériel...). Le conseil municipal a ouvert des programmes pour répondre à la plupart de ces demandes, mais il n'est pas possible de tout réaliser au cours de cette année civile.
- e) Les principaux projets en cours et les nouveaux programmes sont :
- . poursuite des travaux cantine-école-garderie-agence postale,
 - . installation terrain multi-sports
 - . travaux de voirie et réfection de trottoirs,
 - . poursuite rénovation éclairage public,
 - . travaux couverture toit Mairie et ancienne bascule,
 - . poursuite travaux épicerie et nouvel atelier,
 - . acquisition de matériels divers (ordinateur, aspirateurs, visiophone et extincteur école...),
 - . rénovation mobilier extérieur Murel (tables) et peinture salle polyvalente
 - . acquisition chemin Roche de Vic


 Le Maire,
 MELHAC Sébastien